



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU BUREAU**

Bureau du **30 mars 2009**

Décision n° **B-2009-0769**

commune (s) : Vénissieux

objet : Centre commercial de la Rotonde - Réaménagement des abords - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale - Direction des grands projets

**Rapporteur :** Madame Vullien

**Président :** Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 23 mars 2009

Compte-rendu affiché le : 31 mars 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à Mme Pédrini), MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Desseigne, Crédoz, Mme Frih (pouvoir à M. Blein), M. David G..

Absents non excusés : MM. Daclin, Calvel, Barge, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin.

**Bureau du 30 mars 2009****Décision n° B-2009-0769**

commune (s) : Vénissieux

objet : **Centre commercial de la Rotonde - Réaménagement des abords - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction des grands projets

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 19 mars 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par délibération n° 2006-3722 du 13 novembre 2006, le conseil de Communauté a délibéré sur l'individualisation de l'autorisation de programme relative aux huit opérations connexes au tramway Léa.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, en vue de l'attribution des travaux de réaménagement des abords du centre commercial de la Rotonde à Vénissieux.

Les prestations font l'objet de deux lots distincts :

- lot n° 1 : voiries réseaux divers,
- lot n° 2 : espaces verts.

Les prestations pourraient être attribuées à une entreprise seule ou à un groupement à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

**DECIDE****1° - Approuve :**

a) - le lancement des travaux concernant l'opération de réaménagement des abords du centre commercial de la Rotonde à Vénissieux,

b) - les dossiers de consultations des entreprises relatifs aux lots suivants :

- lot n° 1 : voiries réseaux divers,
- lot n° 2 : espaces verts.

**2° - Les prestations** seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

**3° - Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

**4° - La dépense** correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - direction des grands projets - exercices 2009 et suivants - comptes 231 510 et 212 100 - fonction 0822 - opération 1410.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 31 mars 2009.**